

**« PRATICIEN-SOPHROTHERAPEUTE »
NIVEAU II (1969) – NIVEAU 6 (EUROPE)
RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION**

Intitulé

« PRATICIEN-SOPHROTHERAPEUTE »

Autorité responsable de la certification

Faculté européenne de sophrologie

Qualité du signataire de la certification

Président

Contact

Aziz AMEUR : 06 17 04 36 98.
contact@faculté-sophrologie.org

Qualité

Responsable formation

Niveau et domaine d'activité

II (nomenclature de 1969)
6 (nomenclature Europe)
Convention(s) :
Code(s) NSF : 331 Santé, 330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes
Formacode (s) : 43444

Résumé du référentiel d'emploi

Le praticien-sophrothérapeute vise à produire un état modifié de conscience de paix et de sérénité, par la sophrologie, à des fins thérapeutiques.

- Il s'agit et ce, en complément des prises en charges médicales, psychologiques et sociales instituées, d'accompagner à l'évolution d'un certain nombre de troubles (la sophrologie ne prétend pas se substituer et ne se substitue pas aux thérapeutiques en cours) : troubles alimentaires, troubles du sommeil, la déprime, la dépendance au tabac ou à l'alcool, les phobies, maladies métaboliques, maladies auto-immunes, maladies psychiques chroniques et aide à mieux vivre les événements douloureux (décès d'un proche, licenciement, divorce,...).
- Le praticien sophrothérapeute intervient aussi pour aider les enfants qui ont des difficultés comportementales et/ou scolaires ; et pour des adolescents ou des jeunes qui peuvent se trouver en difficulté d'adaptation sociale.
- Il intervient également auprès de personnes de 3^e âge (maladies dégénératives, fin de vie,...).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles

Secteurs d'activités :

Les conditions d'exercice : le praticien sophrothérapeute peut être indépendant et posséder son propre cabinet. Il anime alors des séances collectives et individuelles. Il peut néanmoins être salarié et exercer sa profession au sein de structures médico-socio-psychologiques variées dans :

- Le secteur des spécialités sanitaires (maisons de santé, hôpitaux, cliniques, EHPAD, centres de soins ou de cure, ...)
- Le secteur des spécialités de développement des capacités mentales et d'apprentissage de base, des capacités comportementales et relationnelles, développement des capacités individuelles d'organisation, développement des capacités de réinsertion sociale et professionnelles, vie familiale, vie sociale et autres formations d'évolution personnels .
- Le secteur des spécialités sociales (travail social, éducation spécialisée, protection de l'enfance, prévention des déviances sociales et prévention des risques psychosociaux, ...)

Types d'emplois accessibles :

- Praticien-Sophrothérapeute
- Praticien-Sophrologue

Code des fiches ROME Les plus proches :

- K1301 : Accompagnement médicosocial
- K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société
- K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

Réglementation d'activités :

Il n'y a pas de réglementation à l'heure d'aujourd'hui préalable à l'entrée en formation pour devenir Praticien-Sophrothérapeute. Cependant, il y a des prérequis définis exigés par notre organisme pour réussir notre formation (Etre de formation médicale ou minimum niveau 5 ou équivalent-VAE, projet professionnel cohérent). Nos élèves, une fois diplômés niveau 6, doivent se conformer à une convention de déontologie. C'est une convention élaborée par la faculté européenne de sophrologie (structure intellectuelle et scientifique de la sophrologie en France). Ils sont tenus à respecter le secret professionnel au même titre que les professions réglementées Pour entretenir « les bonnes pratiques », une fois en exercice, nos diplômés praticiens-sophrothérapeutes sont vivement encouragés à se rattacher professionnellement au CSTM (collège de sophrologie thérapeutique et médical).

http://www.faculté-sophrologie.org/pdf/convention_europeenne_sophrologie.pdf.

[http://www.faculté-sophrologie.org/page.php?rub=college_international_sophrologie&langue=%3C?php%20echo%20\\$langue;%20?%3E](http://www.faculté-sophrologie.org/page.php?rub=college_international_sophrologie&langue=%3C?php%20echo%20$langue;%20?%3E)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le Praticien Sophrothérapeute est évalué sur ses capacités de pratique de sophrologie thérapeutique

Capacités évaluées en bloc de compétences (BC) :

- BC 1 : Elaboration de protocoles d'accompagnements à des fins thérapeutiques
- BC 2 : Evaluation de sa pratique et adaptation de la prise en charge thérapeutique
- BC 3 : Superviser sa propre pratique thérapeutique
- BC 4 : Collaboration et relation interprofessionnelles thérapeutiques
- BC 5 : Echanges de pratiques et enrichissement du savoir thérapeutique
- BC 6 : Maintenance des connaissances et des savoir-faire thérapeutiques.

Intitulé des blocs de compétences	Descriptif et modalités d'évaluation
BC 1 : Elaboration de protocoles d'accompagnements à des fins thérapeutiques	-Oral : Cas clinique -Ecrit : 4/55 questions : .Psychopathologie 1° degré -Stage pratique ou travail tutoré Jury avec auditoire Délibération de jury
BC 2 : Evaluation de sa pratique et adaptation de la prise en charge thérapeutique	-MESP (mise en situation professionnelle) : grille et documents pour relever faits et attitudes Jury avec auditoire Délibération de jury
BC 3 : Superviser sa propre pratique thérapeutique	-MESP (mise en situation professionnelle) dans un groupe supervision Jury avec auditoire Délibération de jury
BC 4 : Collaboration et relation interprofessionnelles thérapeutiques	-Epreuve écrite de connaissances : prise en charge interdisciplinaire Jury avec auditoire Délibération de jury
BC 5 : Echanges de pratiques et enrichissement du savoir thérapeutique	-Travail tutoré : production de communication sur un thème Jury avec auditoire Délibération de jury
BC 6 : Maintenance des connaissances et des savoir-faire thérapeutiques	-Soutenance de rapport de stage Jury avec auditoire Délibération de jury

Validité des composantes acquises : illimité

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé de 7 membres avec voix délibératives dont : 1 président extérieur à l'établissement et professionnel du secteur 5 professionnels du secteur 1 représentant de l'EDHES
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé de 7 membres avec voix délibératives dont : 1 président extérieur à l'établissement et professionnel du secteur 5 professionnels du secteur 1 représentant de l'EDHES
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé de 7 membres avec voix délibératives dont : 1 président extérieur à l'établissement et professionnel du secteur 5 professionnels du secteur 1 représentant de l'EDHES
Par candidature individuelle		X	Le jury est composé de 7 membres avec voix délibératives dont : 1 président extérieur à l'établissement et professionnel du secteur 5 professionnels du secteur 1 représentant de l'EDHES
Par expérience	X		Le jury est composé de 7 membres avec voix délibératives dont : 1 président extérieur à l'établissement et professionnel du secteur 5 professionnels du secteur 1 représentant de l'EDHES

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Référence arrêté du décret et/ou VAE :

Références autres :

Pour plus d'information

Statistiques :

90% obtiennent la certification de Praticien-Sophrothérapeute
70% accèdent à l'emploi dans l'année qui suit la formation.

Autres sources d'informations :

Lieu(x) de certification :

- Faculté Européenne de Sophrologie
16 Boulevard Saint Germain
75237 Paris cedex 05

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

- Ecole de Hautes Etudes de Sophrologie et Bioanalyse
7 Sentier de Closeaux 94240 L'Hay Les Roses
www.sophrologie-bioanalyse.com

Liste des liens sources

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

www.faculté-sophrologie.org